

**Seuls les élèves (3 à 16 ans) dont les parents font partie du personnel réquisitionné sont accueillis obligatoirement chaque jour à l'école :**

Liste des personnels réquisitionnés :

- Personnel (soignant ou non soignant) travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, services de soins de suite et de réadaptation (SSR), hospitalisation à domicile (HAD), centres de santé...
- Personnel (soignant ou non soignant) travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), unités de soins de longue durée (USLD), foyers autonomie, instituts médico-éducatifs (IME), maisons d'accueil spécialisées (MAS), foyer d'accueil médicalisé (FAM), services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD),...
- Professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- Personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.
- Personnels de la direction départementale de la sécurité publique.
- Personnels de la gendarmerie nationale.
- Personnels de la gendarmerie des transports aériens.
- Personnels du départemental d'incendie et de secours.
- Personnels de la direction inter-régionale des services pénitentiaires.